



DECLARATION AND ACTION PLAN
from the
1ST AFRICAN HIGHER EDUCATION SUMMIT
ON
REVITALIZING HIGHER EDUCATION
FOR AFRICA'S FUTURE

March 10 – 12, 2015,
Dakar, Senegal

DE LA DECLARATION ET PLAN D'ACTION
DU
PREMIER SOMMET AFRICAIN SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SUR LE THEME
REVITALISATION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR POUR L'AVENIR DE L'AFRIQUE

10 au 12 mars 2015,
Dakar, Sénégal

Executive Summary

Preamble

We, the participants, in the African Higher Education Summit on Revitalizing Higher Education for Africa's Future, gathered in Dakar, Senegal on March 10 -12, 2015, confirm our commitment to the objective of creating a continental multi-stakeholders' platform to identify strategies for transforming the African higher education sector.

Organizers of the Summit

The summit was organized by several key pan-African organizations: TrustAfrica, African Union Commission (AUC), Council for the Development of Social Science Research in Africa (CODESRIA), United Nations Africa Institute for Development and Economic Planning (IDEP), Association for the Development of Education in Africa (ADEA), Association of African Universities (AAU) and the African Development Bank (AfDB). Other partners are the Government of Senegal who also served as the host, and the National Research Foundation (NRF) of South Africa. Summit international partners are the Carnegie Corporation of New York (CCNY), MasterCard Foundation, and the World Bank.

Objectives of the Summit

The main aim of the summit is to create a continental multi-stakeholders' platform to identify strategies for transforming the African higher education sector. Objectives include to:

1. Build a constituency for transformation and investment in Africa's higher education;
2. Create a shared vision for the future of African higher education;
3. Harness and highlight best practices and initiatives in African higher education;
4. Harness and build complementarities amongst the various efforts and interventions in African higher education;
5. Spur, share and sustain innovation in African higher education;
6. Create an African higher education movement as part of the continent's integration efforts; and
7. Ensure coordination of the various initiatives, both by African actors and international development organizations, to reposition the sector.

Noting that:

The quintessential modern African university was established to achieve the triple historic and humanistic goals of African nationalism, namely, decolonization, development, and democracy.

The African higher education sector has grown rapidly since independence, facilitated by rising population and growing demand, expansion of African economies and need for skilled labor, and establishment of a private higher

education sector. Despite this growth, the sector faces serious challenges manifested in poor quality, inadequate infrastructures, outdated pedagogies, low levels of funding, scholarly productivity, and global competitiveness.

The African higher education sector is characterized by growing diversification and differentiation, although in many countries the various components do not operate as integrated systems. The sector now includes public and private institutions, not-for-profit and for-profit institutions, and comprehensive and specialized institutions.

Africa's nearly 2,000 higher education institutions exhibit divergent missions, visions and values, patterns of access, enrolment and equity, systems of management, governance and accountability, financing and budgeting models, quality of teaching and learning pedagogies and infrastructures, levels of training for academic staff and research productivity, and forms of national, regional and international collaborations and partnerships.

Vision

We unanimously affirm that it is critical to:

- Develop a high quality, massive, vibrant, diverse, differentiated, innovative, autonomous and socially responsible higher education sector that will be a driving force to achieving the vision outlined in Agenda 2063 by the African Union with commitment to “A shared strategic framework for inclusive growth and sustainable development and a global strategy to optimize the use of Africa's resources for the benefit of all Africans”.
- Produce the human capital required for the continent's inclusive and sustainable development, democratic citizenship, and repositioning as a major global actor.

Principles

We agree to be guided by the following principles:

1. Provision of high quality, pan-African and globally competitive education
2. Promotion of world class culture of research and innovation
3. Provision of adequate resources
4. Promotion of access, equity, and accountability
5. Promotion of institutional autonomy and academic freedom
6. Pursuit of operational excellence in institutional management
7. Pursuit of the engagement of African academic communities in higher education policymaking
8. Strengthening linkages to society, economy, and employers
9. Building inter-institutional collaborations
10. Pursuing mutually-beneficial internationalization initiatives

Priority Areas

1. **Expand higher education to accommodate the growing population and also the needs for Africa's inclusive development**
2. **Promote diversification, differentiation, and harmonization of higher education systems** at the national, institutional and continental/ regional levels.
3. **Increase investment in higher education** to facilitate development, promote stability, enhance access and equity; develop, recruit and retain excellent academic staff and pursue cutting-edge research and provision of high quality teaching.
4. **Pursue excellence** in teaching and learning, research and scholarship, public service and provision of solutions to the development challenges and opportunities facing African peoples across the continent.
5. Commit to building capacity in **Research, Science, Technology, and Innovation**.
6. African governments and regional economic communities should develop deliberate policies
7. Pursue national development through **business, higher education and graduate** employability: Despite the rapid expansion of higher education enrolments, there are serious concerns about the ability of Africa's universities to produce the kinds of graduates who can drive the continent forward.
8. **Ensure that Higher Education is at the centre of nation building processes and nurturing of democratic citizenship:** As enshrined in the relevant sections of African Charter on Human and Peoples Rights, 1981 and in the AU's Agenda 2063, the continent seeks to deepen the culture of good governance, democratic values, gender equality, respect for human rights, justice and the rule of law.
9. **Mobilize the Diaspora to be engaged in transforming Africa's higher education sector.**

Declaration and Action Plan

Preamble

We, the participants, in the African Higher Education Summit on Revitalizing Higher Education for Africa's Future, gathered in Dakar, Senegal on March 10-12, 2015, confirm our commitment to the objective of creating a continental multi-stakeholders' platform to identify strategies for transforming the African higher education sector.

Organizers of the Summit

The summit was organized by several key pan-African organizations: TrustAfrica, African Union Commission (AUC), Council for the Development of Social Science Research in Africa (CODESRIA), United Nations Africa Institute for Development and Economic Planning (IDEP), Association for the Development of Education in Africa (ADEA), Association of African Universities (AAU), and the African Development Bank (AfDB). Other partners are the Government of Senegal who also served as the host and the National Research Foundation (NRF) of South Africa. Summit international partners are the Carnegie Corporation of New York (CCNY), MasterCard Foundation, and the World Bank.

Structure and Participants

The Summit was highly interactive, allowing exchange of experiences and views among participants. It consisted of plenary and parallel sessions over three consecutive days. It was attended by over 500 participants drawn from the following stakeholders:

1. Governments, including several Presidents, Prime Ministers, and Ministers of Education, Science and Technology, Commerce and Finance.
2. Academics and administrators of higher education institutions
3. Academic and non-academic unions
4. Students associations
5. Employers and business leaders from the public and private sectors
6. Donors – foundations, bilateral and multilateral agencies
7. Families and citizens

This declaration thereby emerged through years of country policy dialogues, commissioned papers, interactions and consultations with a focus on a prosperous and peaceful Africa.

Objectives of the Summit

The main aim of the summit is to create a continental multi-stakeholders' platform to identify strategies for transforming the African higher education sector. Objectives include to:

1. Build a constituency for transformation and investment in Africa's higher education;
2. Create a shared vision for the future of African higher education;
3. Harness and highlight best practices and initiatives in African higher education;
4. Harness and build complementarities amongst the various efforts and interventions in African higher education;
5. Spur, share and sustain innovation in African higher education;
6. Create an African higher education movement as part of the continent's integration efforts; and
7. Ensure coordination of the various initiatives, both by African actors and international development organizations, to reposition the sector.

Noting that:

The quintessential modern African university was established to achieve the triple historic and humanistic goals of African nationalism, namely, decolonization, development, and democracy.

The African higher education sector has grown rapidly since independence, facilitated by rising population and growing demand, expansion of African economies and need for skilled labor, and establishment of a private higher education sector. Despite this growth, the sector faces serious challenges manifested in poor quality, inadequate infrastructures, outdated pedagogies, low levels of funding, scholarly productivity, and global competitiveness. The African higher education sector is characterized by growing diversification and differentiation, although in many countries the various components do not operate as integrated systems. The sector now includes public and private institutions, not-for-profit and for-profit institutions, and comprehensive and specialized institutions. The number of private institutions overtook public institutions in the 1990s, although the latter still claim a larger share of enrolments.

Africa's nearly 2,000 higher education institutions exhibit divergent missions, visions and values, patterns of access, enrolment and equity, systems of management, governance and accountability, financing and budgeting models, quality of teaching and learning pedagogies and infrastructures, levels of training for academic staff and research productivity, and forms of national, regional and international collaborations and partnerships. They also differ in the nature of their relations with the state, practices of institutional autonomy and academic freedom, linkages with society and industry, and ability to produce graduates needed by the economy.

Vision

We unanimously affirm that it is critical to:

- Develop a high quality, massive, vibrant, diverse, differentiated, innovative, autonomous and socially responsible higher education sector that will be a driving force to achieving the vision outlined in Agenda 2063 by the African Union with commitment to “A shared strategic framework for inclusive growth and sustainable development and a global strategy to optimize the use of Africa's resources for the benefit of all Africans”.
- Produce the human capital required for the continent's inclusive and sustainable development, democratic citizenship, and repositioning as a major global actor.

Principles

We agree to be guided by the following principles:

1. Provision of high quality, pan-African and globally competitive education
2. Promotion of world class culture of research and innovation
3. Provision of adequate resources
4. Promotion of access, equity, and accountability
5. Promotion of institutional autonomy and academic freedom
6. Pursuit of operational excellence in institutional management
7. Pursuit of the engagement of African academic communities in higher education policymaking
8. Strengthening linkages to society, economy, and employers
9. Building inter-institutional collaborations
10. Pursuing mutually-beneficial internationalization initiatives

Priority Areas

1

1. We call for an ambitious commitment of various stakeholders to expand higher education, including:

Action Plan

- 1.1 Achieving through concomitant investments in academic staff, infrastructure, and facilities by the state, private sector, and society at large, a higher education enrolment ratio of 50%, which is likely to be the world average by 2063. Currently, the world enrolment ratio is 32%, while for sub-Saharan Africa it is about 8% and for the Arab states (including those outside the continent) it is 26%.
- 1.2 Aiming to reach gender parity in tertiary enrolments within a decade as well as in postgraduate education in science, engineering and technology fields and among academic staff and senior administrators. Globally gender parity of tertiary enrolments was reached in 2005 and females now slightly outnumber males. For sub-Saharan Africa the female enrolment ratio in 2012 was 37.7%, down from 39.1% in 1999, and for the Arab states it was 50.3% in 2012, up from 39.1% in 1999.
- 1.3 Attain 100% terminal degrees for faculty within higher education institutions (HEIs) by 2063, with at least 54% of them being women.
- 1.4 Aim to develop higher education systems that accommodate older learners seeking higher education and provide robust life-learning.
- 1.5 Identify and develop 200 universities that would constitute a hub of excellence both in knowledge, citizenship and relevance to key needs of African development by 2063; Every African country shall create one hub of excellence to every 3 million people. By 2063 each African country shall have a higher education hub that can create key elements of development with links to publishing, marketing, ICT and various aspects of business.

2. Promote diversification, differentiation, and harmonization of higher education systems at the national, institutional and continental/regional levels by African countries to enable consolidation and assure the quality of educational provision against locally, regionally, and internationally agreed benchmarks of excellence.

2.1. The following policy actions, if not yet done, need to be adopted at the national level:

2.1.1. Adopt a legal framework and a higher education act that govern the general operations of higher education systems at the country level in terms of structure, governance, study programs, degrees types and hierarchy as well as diversification and differentiation at the country level.

2.1.2. Develop criteria for categorizing institutions including research universities, comprehensive universities, university colleges and the vocational institutions linked to industry for development of skills for the labour market such as polytechnics and community colleges.

2.1.3. Establish robust national quality and accrediting agencies, including National Councils or Commissions of Higher Education, with powers to sanction institutions for non-compliance, to reinforce the institutional and organizational capacity of differentiated institutions of tertiary education, develop clear criteria for moving from one type to another, and limit 'mission creep' and 'academic drift'.

2.2. At the institutional level, governing councils or boards should ensure that members understand the assigned mission of their higher education institution. The Councils must, therefore, ensure that their institutions:

2.2.1. While addressing the issues of demand and access, ensure the academic core, i.e. the main missions of universities and other higher education institutions is solid, and keep the

requirements of the labour market in focus in the design of their programs.

2.2.2. Keep to their missions and limit the deviation from their assigned mission and avoid unnecessary duplication of programs being offered by institutions. This way, temptations to 'emulate' or copy other institutions, which will make them look alike should be minimized or eliminated.

2.2.3. Develop niches for themselves by establishing special programs which are relevant to national requirements as well as needs and interests of students.

2.2.4. HEIs shall embrace pedagogies that emphasise participation, creativity, invention, innovative citizenship and new technologies for teaching and learning.

2.3. At the continental and sub-regional level the African Union and the sub-regional groupings should show similar interest in differentiation and diversification of the continent's higher education system as this would help the development of a continental system for the enhancement of student mobility and also provide the basis for comparison among institutions of higher learning in Africa. In particular:

2.3.1 The AU and sub-regional groupings like ECOWAS and SADC should consider providing guidelines for a harmonized classification of tertiary educational institutions. It is expected that this would enhance mobility of students between 'equivalent' institutions. This will be in accord with current efforts at harmonizing credentials and setting up continent-wide and sub-regional quality assurance mechanisms.

- 2.3.2 In recent years, there have been continent-wide efforts to support higher education in the areas of graduate training and quality assurance. The African Union (AU), for example, has led the creation of the Pan African University and its centers of excellence in the sub-regions of the continent. The centers of excellence process should contribute to the strengthening of research universities and, where possible, expanded into creating research universities.
- 2.3.3 A continental agency needs to be tasked with refining and systematizing academic data definitions, collection, monitoring, and measurement on all key aspects of the higher education enterprise. This will allow for meaningful inter-institutional, regional, and international comparisons including ranking mechanisms comparing similar institutions and taking into account the continent's own circumstances that might stimulate competition for institutional excellence.
- 2.3.4 The African Union Commission and UNESCO should continue to work together in a partnership to advocate the ratification and implementation of the revised Arusha (or the new Addis) Convention for mutual recognition of academic qualifications in African States.
- 2.3.5 African governments shall facilitate the mobility of students and scholars by minimizing visa requirements or making the issuing of visas much easier.

3. Increase investment in higher education to facilitate development, promote stability, enhance access and equity; develop, recruit and retain excellent academic staff and pursue cutting-edge research and provision of high quality teaching. Appropriate investments are required at institutional, national, regional, and international levels.

3.1 Actions required at the national level:

3.1.1 Policy engagement: Sustained efforts must be undertaken led by governments and including all key stakeholders in higher education to situate higher education at the center of the development agenda. Establishing such a priority is a prerequisite to guarantee its funding.

3.1.2 Providing adequate funding: The expansion and provision of quality higher education will require proportionally higher, sustainable, and predictable levels of public funding.

3.1.3 Taxation policies: African governments, working with national councils and institutions of higher education and other stakeholders need to develop creative taxation policies and funding schemes to finance higher education. This might include special tax incentives for private and charitable investments in higher education as is done in North America.

3.1.4 Cost sharing: Effective cost-sharing systems including loan schemes must be established that do not undermine access and equity. This requires adequate funding, extensive planning and consultation, regulatory oversight, and regular reviews.

3.1.5 Granting operational autonomy to higher education institutions is essential for placing African Higher Education practitioners as the lynchpin of effort at revitalizing their sector.

3.2 Actions required at the institutional level:

3.2.1 Diversifying modes of delivery: In addition to expansion through building brand-new public and

private institutions as well as upgrading existing ones, higher education institutions need to deploy high quality distance and online education.

- 3.2.2 Establishing trust funds, endowments and foundations: Higher education institutions should strive to establish trust funds, endowments, and/or foundations dedicated to expanding their resource base through fundraising from alumni, domestic and foreign foundations, and private donors.
- 3.2.3 Create incentives for academic staff: While institutions should be allowed to keep what they generate through different activities and initiatives, academics need to receive a fair share of the resources they generate for their institutions as a means of fostering greater engagement and more meaningful forms of fundraising among academics.
- 3.2.4 Institutional business arms: A few universities in Africa have established robust institutional business arms from which they draw considerable resources. Establishing and running businesses in academic institutions requires meticulous planning, wide consultation, and robust autonomy.
- 3.2.5 Outsourcing: Redeploying resources that are excessively and disproportionately spent on non-academic support services by outsourcing them in ways that do not negatively impact the quality of student and staff experience.
- 3.2.6 Improving resource management: Developing

effective resource management and budgeting models is as important as the augmentation and mobilization of new resources. Effective resource management is not simply about cutting costs, but also about managing redundancy, monitoring waste, and strategically repurposing existing resources to achieve changing institutional priorities and contexts. Higher education institutions should strive to attract, retain, and train effective budget managers and pursue transparent budgeting processes to ensure shared institutional understanding of challenges and generating sustainable solutions.

3.3 Actions at the regional and international levels:

3.3.1 Regional development communities and their financial institutions as well as private institutions and businesses must be mobilized to make significant investments in higher education. An African Higher Education Research Fund with an initial capitalization of \$5 billion should be established to support collaborative research by scholars from African institutions.

3.3.2 Donor support has played a major role in financing African higher education, and should continue to be cultivated. African governments and higher education institutions should encourage greater harmonization of donor support, curtail the development of dependency, and undue donor influence in institutional development and governance.

3.3.3 Deploy multinationals and

4

4. African higher education institutions shall commit themselves to the pursuit of excellence in teaching and learning, research and scholarship, public service and provision of solutions to the development challenges and opportunities facing African peoples across the continent. Key actions are required by all stakeholders and levels to assure quality, relevance, and excellence.

businesses: Increasingly African countries are attracting a wide range of multinational corporations and businesses engaged. Academic institutions should motivate these organizations to take seriously their corporate social responsibility. Moreover, it is important to stress the benefits that may accrue to these organizations in producing high-level expertise at the academic institutions

4.1 Actions to be carried out at the institutional level:

- 4.1.1 Develop robust, transparent, and fair systems of assessment to measure student learning outcomes, and performance of academic staff, administrators, and other staff for continuous improvement.
- 4.1.2 Establish partnerships with exemplary public and private universities to share good practices on providing quality education.
- 4.1.3 Improve the quality of instruction by employing academic staff with terminal degrees and providing training and development workshops for every instructor in the most effective pedagogical practices of teaching and learning including effective uses of new information and instructional technologies.
- 4.1.4 Improve the quality and quantity of research by increasing funding, providing adequate and modern research facilities and infrastructure, and rewarding

- research excellence.
- 4.1.5 Improve public service and engagement by promoting and rewarding engaged scholarship and the translation of research and scholarship for policy makers, civil society organizations, and others.
 - 4.1.6 Promote trans-disciplinary teaching, learning, and scholarship, and innovative integration of social sciences and humanities disciplines, STEM, and professional fields in order to produce liberally educated, scientifically literate, and professionally prepared students capable of understanding and dealing with Africa's complex and interconnected challenges.
 - 4.1.7 By 2063, African countries shall take the lead in using technology to drive education.
- 4.2 Actions to be carried out by national quality assurance agencies:
- 4.2.1 Collaborate with other national quality assurance agencies within and outside Africa by establishing partnerships and developing memoranda of understanding for capacity building and resource-sharing.
 - 4.2.2 Ensure effective use of ICT in quality assurance and accreditation processes. Technology, such as video conferencing, can be used to deliver results or conduct meetings, thus saving time and financial resources.
 - 4.2.3 Mobilize African diaspora in quality assurance and accreditation so that they can infuse their overseas experiences into local practice and help with setting up of minimum standards in

curriculum development and research.

4.2.4 Establish minimum set of standards for online providers and accreditation of online courses. African QA agencies can borrow from successful practices in other regions such as North America.

4.3 Actions to be carried out by national governments:

4.3.1 The Summit declares that within the next five years, all African countries should have an education sector review that links the different pipelines such as VTE and primary and secondary education in terms of quality and relevance.

4.3.2 Establish a tested and self-certified National Qualification Framework (NQF) developed by competent public authorities in collaboration with a diverse range of stakeholders

4.3.3 Improve investment in universities, especially providing adequate financial resources to improve teaching, learning, research, and staff working conditions.

4.3.4 Engage the support of development partners in the strengthening of QA through capacity building activities and pushing the agenda of quality in universities.

4.3.5 Improve quality at the basic and secondary education levels in order to improve the input into universities.

4.3.6 Judiciously focus attention on national, regional, and international rankings to provide basis for transparency and enhance quality in universities.

4.3.7 Enhance participation of

women in quality assurance and accreditation process. Provide greater visibility for participation of women as members of accreditation panels, staff of national QA agencies, head of higher education institutions, and head of national QA agencies.

4.4 Actions to be carried out by regional bodies:

4.4.1 Develop a Regional Qualifications Framework (RQF) to facilitate processes for credits accumulation and recognition of qualifications across borders.

4.4.2 Strengthen centers of excellence to improve research capacity and share in the global scientific outputs. The Pan African University (PAU) is an example of such an endeavor.

4.4.3 Encourage regional collaboration to facilitate capacity-building support to less developed universities in areas such as peer review for accreditation.

4.5 Actions to be carried out by continental bodies:

4.5.1 Share good research practices, for instance through the African Higher Education and Research Space being proposed by ADEA and AU.

4.5.2 Strengthen AfriQAN through provision of sufficient funding resources by African countries.

4.5.3 Accelerate ratify and signing the Arusha Convention in all AU Member States in order to complete national and regional efforts of creating effective systems of quality assurance, accreditation, and recognition of certifications.

4.5.4 The African Union Commission shall lead the development of a

Pan African Quality Assurance and Accreditation Framework in collaboration with continental and regional stakeholders to implement the decision of AU Executive Council for establishing a Continental Accreditation Agency.

4.5.5 Create a Continental Qualifications Framework (CQF) from consultations with a wide range of stakeholders. The CQF should be led by a continental body committed to development of higher education such as the AAU.

4.5.6 Develop a unified qualifications network such as the Licence-Master-Doctorate (LMD) being implemented in Francophone countries.

4.5.7 Develop an African Credit Accumulation and Transfer System (ACTS).

4.5.8 Consolidate under-performing institutions within the continent into central hubs for more effective knowledge production and innovation.

4.6 Actions to be carried out by development partners:

4.6.1 Support the transfer of technical assistance on quality assurance experience from other regions of the world to African universities and national quality assurance agencies.

4.6.2 Facilitate partnerships between African universities and high performing universities around the globe.

4.6.3 Provide targeted funding such as funding for quality improvement, funding for sub-regional and national higher educational bodies to develop their efforts in quality assurance.

5. Commit to building capacity in Research, Science, Technology, and Innovation. African governments and regional economic communities should develop deliberate policies that designate some universities as research universities that drive the higher education sector to meet national development objectives, and that are considered as national and continental assets with full operational and administrative autonomy. These research universities will produce the relevant knowledge and skilled labour capacity the continent's key institutions – governance, trade, defence, agriculture, health, finance and energy – need to succeed. Other measures include funding to undertake vital research and requiring all teaching staff to hold a terminal degree (PhD or its equivalent). By 2063, Africa countries should aim to achieve above world averages in levels of gross domestic expenditure in research and development (GERD). Africa's share of world GERD was a mere 0.9% in 2009, constituting a paltry 0.4% of the continent's GDP, while the continent's share of researchers, publications, and triadic patents were 2.1%, 2.0%, and 0.1%, respectively.

- 5.1 African governments and universities need to vigorously promote African ownership, accountability and sustainability of research, science, technology, and innovation across the continent by implementing strategies and policies adopted at all levels. This includes developing and strengthening national research and STI policies, enhancing monitoring mechanisms and evaluations, adapting internationally compatible policy relevant research and STI indicators, including researchers and scientists in policy dialogue, and boosting research infrastructures and protecting intellectual property.
- 5.2 Currently, Africa has 0.7% PhD enrolments. It should develop a strategy to expand to average levels for emerging economies within 15 years, and to become a global pole of scientific productivity by 2063, with its global share of young PhD graduates and publications proportional to its share of global population demographics, which are projected to be 40%.
- 5.3 It is imperative to promote intra-continental and inter-continental research and STI partnerships and collaborations.
 - 5.3.1 Establish an African Scientific Research and Innovation Council (ASRIC), The ASRIC would embody a multiplicity of roles including a mandate to review, coordinate and enhance collaboration amongst the various STI research and training initiatives, toward a more collective, complementary and coherent continental strategy.
 - 5.3.2 Strengthening disciplinary and interdisciplinary science academic communities, like the African Academies of Sciences, Association of African Universities, African Network of Science and Technology Institutes (ANSTI) and similar

others, to better serve as scientific think tanks and academic governing bodies, providing advice and appraisal services on issues stemming from national and regional science and technology initiatives and activities.

5.3.3 Africa is the only habitable continent without a major multidisciplinary scientific instrumentation, like the synchrotron light source, while thousands of African scientists travel to use facilities abroad.

5.4 Increase funding for research and STI:

Levels of R&D funding in many African countries remain very low and they need to be substantially increased for Africa to develop strong research and STI capacities, and avoid the trap of continuously lagging behind the rest of the world.

5.4.1 African countries should increase their GERD levels to 1% within five years, and incrementally and consistently attain a minimum of 5% by 2063.

5.4.2 Establish an African Business-Higher Education Council (ABHEC), made up of senior African business and philanthropic foundations and higher education executives dedicated to building collaborations on African STI research capacities, and advancing solutions to African higher education and workforce challenges.

5.4.3 Establish national or continental STI Partnership Board, to support African governments and institutions on use of science diplomacy to channel international development inflows towards strengthening

Africa's STI research and education efforts. While it is imperative that African governments ultimately allocate necessary funding for ownership of their STI initiatives, Africa continues to enjoy goodwill through sizable development aid that unilaterally provides externally developed end solutions to address challenges that derive or persists for the most part from lack of advanced STI competencies and infrastructures – like AIDS, energy, Ebola, etc. This effectively undermines Africa's own efforts at developing its research and training competencies in relevant areas to address same issues, by not being aligned or diverting attention away towards provision of end solutions. An empowered African board will proactively review existing and future international partnership programs and funding, and work with African governments and institutions on aligning incoming funds to support Africa's efforts to assume STI competencies and ownership of solving their own problems.

6

6. Pursue national development through business, higher education and graduate employability: Despite the rapid expansion of higher education enrolments, there are serious concerns about the ability of Africa's universities to produce the kinds of graduates who can drive the continent forward.

- 6.1 Employers often raise concerns that many graduates from African institutions of higher education do not have the knowledge and skills expected in the workplace. The mismatch between the two is evident in the rising phenomenon of graduate unemployment in many countries.
- 6.2 Key interventions include curriculum reforms and partnerships with industry, provision for internships, apprenticeships to introduce students to the world of work and enable broader learning experience for students. Other mechanisms for engagement include science centers, innovation hubs, research centers, start-up incubators, and research departments in the private sector.
- 6.3 The quality of teaching must be improved by encouraging inquiry driven pedagogical approaches and independent learning, early introduction of students to research, the use of technology, and by balancing enrolment growth with existing institutional capacities.

7

7. Nation building and democratic citizenship: As enshrined in the relevant sections of African Charter on Human and Peoples Rights, 1981 and in the AU's Agenda 2063, the continent seeks to deepen the culture of good governance, democratic values, gender equality, respect for human rights, justice and the rule of law.

- 7.1 Higher education institutions should promote and strengthen these values by deploying their knowledge and competences to promoting national development, human freedom and democratic citizenship within their institutions as well as outside.
- 7.2 African governments and regional bodies should turn to their Higher education institutions on key issues to drive social transformation (through engagement, policy analysis/development and engaging stakeholders), address issues of social mobility through access to tertiary education, build an entrepreneurial society and contribute towards building a knowledge economy.

8. Mobilize the Diaspora: Develop a 10/10 program that sponsors 1,000 scholars in the African diaspora across all disciplines every year, for 10 years, to African universities and colleges for collaboration in research, curriculum development, and graduate student teaching and mentoring.

8.1 Actions to be carried by governments:

- 8.1.1 Commit to a participatory approach to planning and development with university leaders, scholars on the continent, and scholars in the diaspora to build on existing models and to develop new structures of collaboration.
- 8.1.2 Seek out expertise from governments and institutions who have successfully navigated diaspora engagement to identify models for adaption.
- 8.1.3 Actively encourage the African academic diaspora's participation in continental and national policy debates by crafting formalized and diverse spaces for the engagement of all African diaspora.
- 8.1.4 Develop a series of strategic policy agendas focused on greater engagement with international networks and supranational organizations as these institutions seek out pathways for diaspora engagement in strengthening African higher education.
- 8.1.5 Collaborate with African Association of Universities, AU, CODESRIA, and other relevant multilateral organizations to intensify the continental effort at creating and broadening the scope of research partnerships with universities and organizations both within and outside Africa.
- 8.1.6 Invest in technological infrastructure to facilitate distance learning and collaborations between African institutions and institutions served by the African academic diaspora.
- 8.1.7 Promote travel policies that facilitate travel for those in

diaspora traveling to the continent for purposes of faculty collaboration and research with African institutions and scholars.

8.1.8 Promote relationships between diplomatic missions and higher education systems in host countries as a means of supporting and enabling formalized diaspora engagement.

8.1.9 Ease import restrictions on research materials and supplies to facilitate collaboration between scholars and their networks.

8.2 Actions to be carried by institutions of higher education:

8.2.1 Formalize mutually beneficial relationships between institutions on the continent and those served by the African academic diaspora based on notion of collaborative ownership of processes, scholarship, and curriculum development.

8.2.2 Provide increased institutional support for faculty and student exchanges through strategic institutional and organizational partnerships, fellowships, travel stipends, collaborative grant development, course release, and cost sharing.

8.2.3 Acknowledge and seek out opportunities of multiple models of diaspora engagement that do not privilege the Atlantic model and to recognize the histories and importance of African diaspora outside of this model and these geographies.

8.2.4 Develop and implement strategic academic research plans for faculty that enhance and benefit both the diaspora and continental academic communities and recognize the importance of international

academic rankings.

8.2.5 Ensure that policies encourage maximum visibility of local and collaborative scholarship between the diaspora and continental scholars.

8.2.6 Invest in technological infrastructure to facilitate distance learning and collaborations between institutions.

8.2.7 Develop and implement a system of monitoring and evaluation to assess short and long-term impact of partnerships between African universities and African academic diaspora.

Résumé

Préambule

Nous, participants au Sommet sur la revitalisation de l'enseignement supérieur pour l'avenir de l'Afrique, réunis à Dakar, au Sénégal, du 10 au 12 mars 2015, confirmons notre engagement à réaliser l'objectif de créer une plate-forme continentale multi-parties prenantes en vue d'identifier des stratégies de transformation du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique.

Organisateurs du Sommet

Le Sommet fut organisé par plusieurs grandes organisations panafricaines: TrustAfrica, la Commission de l'Union africaine (CUA), le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), l'Association des Universités Africaines (AUA), et la Banque africaine de développement (BAD). Les autres partenaires étaient le gouvernement du Sénégal, qui par ailleurs fut l'hôte du sommet, et la National Research Foundation (NRF) d'Afrique du Sud. Les partenaires internationaux étaient la Carnegie Corporation de New York (CCNY), la Fondation MasterCard, et la Banque mondiale.

Objectifs du Sommet

Le Sommet a pour principal objectif de créer une plate-forme continentale multi-parties prenantes pour identifier des stratégies de transformation du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique. Entre autres objectifs le Sommet cherche à :

1. construire un vaste réseau pour la transformation et l'investissement dans l'enseignement supérieur en Afrique ;
2. créer une vision commune pour l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique.
3. exploiter et mettre en évidence les meilleures pratiques et initiatives mises en œuvre dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique.
4. développer des complémentarités dans le cadre des efforts et interventions menés dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique;
5. encourager, partager et soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur en Afrique.
6. créer une mouvance pour l'enseignement supérieur en Afrique dans le cadre d'efforts continentaux d'intégration; et
7. assurer la coordination des différentes initiatives prises à la fois par les acteurs africains et les organisations internationales de développement, en vue d'un repositionnement du secteur.

Considérant que

L'université africaine moderne par excellence a été créée pour atteindre le triple objectif historique et humaniste du nationalisme africain, à savoir la décolonisation, le développement et la démocratie.

Le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique a connu un essor rapide depuis l'indépendance, un essor facilité par la croissance démographique et la demande et l'expansion croissantes des économies africaines, les besoins en main-d'œuvre qualifiée, et l'établissement d'un secteur de l'enseignement supérieur privé. Malgré cette croissance, ce secteur est confronté à de sérieux défis qui se manifestent dans la mauvaise qualité et l'insuffisance des infrastructures, le caractère archaïque des méthodes pédagogiques, les faibles niveaux de financement, de productivité des chercheurs, et de compétitivité sur le plan international.

Le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique se caractérise par une diversification et une différenciation progressives, même si dans de nombreux pays, ses différentes composantes ne forment pas un système intégré. Ce secteur comprend aujourd'hui des institutions publiques et privées, des institutions sans but lucratif et à but lucratif, et des institutions d'enseignement général et spécialisé. Au cours des années 1990, le nombre d'établissements privés a dépassé celui des institutions publiques, même si ces derniers accueillent une part plus importante des effectifs.

La quasi-totalité des 2 000 établissements d'enseignement supérieur du continent africain présentent des divergences du point de vue de leurs missions, visions, valeurs, modes d'accès, systèmes d'inscription et normes d'équité, systèmes de gestion, normes de gouvernance et de redevabilité, et modèles de financement et de budgétisation. Ils présentent également des divergences du point de vue de la qualité des pédagogies d'enseignement et d'apprentissage, de la qualité des infrastructures, des niveaux de formation du personnel académique et de productivité en matière de recherche, et des formes de collaborations et de partenariats nationaux, régionaux et internationaux. Ils présentent enfin des divergences dans la nature de leurs relations avec l'Etat, les pratiques liées à l'autonomie institutionnelle et la liberté universitaire, les liens avec la société et l'industrie, et la capacité de produire des diplômés dont l'économie du continent a besoin.

Vision

Nous affirmons, à l'unanimité, qu'il est essentiel de:

- développer un secteur de l'enseignement supérieur de grande qualité, étendu, dynamique, diversifié, différencié, innovant, autonome et socialement responsable qui sera une force motrice pour la réalisation de la vision énoncée par l'Union africaine dans l'Agenda 2063 de soutenir « un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains ».

• produire le capital humain nécessaire pour un développement inclusif et durable du continent, la citoyenneté démocratique, et le repositionnement de l'Afrique comme acteur majeur sur la scène internationale.

Principes :

Nous acceptons d'être guidés par les principes suivants :

1. Délivrer une éducation de grande qualité se voulant panafricaine et compétitive sur le plan international
2. Promouvoir une culture de recherche et d'innovation de classe mondiale
3. Fournir des ressources adéquates
4. Promouvoir l'accès, l'équité et la redevabilité
5. Promouvoir l'autonomie institutionnelle et la liberté académique
6. Rechercher l'excellence opérationnelle dans la gestion institutionnelle
7. Poursuivre les engagements des communautés universitaires africaines dans la définition des politiques d'enseignement supérieur
8. Renforcer les liens avec la société, l'économie, et le patronat
9. Etablir des liens de collaboration interinstitutionnelle
10. Poursuivre des initiatives d'internationalisation mutuellement bénéfiques

Domaines d'intervention prioritaires

1. Nous préconisons un engagement ambitieux des diverses parties prenantes pour élargir le secteur de l'éducation et répondre aux besoins du continent vers un développement intégré.
2. Promouvoir la diversification, la différenciation, et l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur aux niveaux national, institutionnel et continental/régional.
3. Accroître l'investissement dans l'enseignement supérieur pour faciliter le développement, promouvoir la stabilité, améliorer l'accès et l'équité, former, recruter et retenir un personnel universitaire d'excellent niveau et poursuivre la recherche et la délivrance d'un enseignement de grande qualité.
4. Les institutions africaines d'enseignement supérieur doivent s'engager dans la recherche de l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et l'activité savante, le service public et la proposition de solutions aux problèmes et opportunités de développement qui se présentent aux peuples africains à travers le continent.
5. S'engager à renforcer les capacités dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation.
6. Les gouvernements africains et les communautés économiques régionales doivent élaborer des politiques visionnaires et volontaristes.
7. Poursuivre le développement national à travers les entreprises, l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des diplômés: Malgré l'expansion rapide des effectifs de l'enseignement supérieur, il existe de graves préoccupations quant à la capacité des universités africaines à produire les types de diplômés pouvant porter le continent vers l'avant.

8. Edification de la nation et citoyenneté démocratique: Comme énoncé dans les sections pertinentes de la Charte africaine sur les droits de l'homme de 1981 et dans l'Agenda 2063 de l'UA, le continent africain cherche à approfondir la culture de la bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit.

9. Mobiliser la diaspora à s'impliquer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Afrique.

DE LA DECLARATION ET PLAN D'ACTION

Préambule

Nous, participants au Sommet sur la revitalisation de l'enseignement supérieur pour l'avenir de l'Afrique, réunis à Dakar, au Sénégal, du 10 au 12 mars 2015, confirmons notre engagement à réaliser l'objectif de créer une plate-forme continentale multi-parties prenantes en vue d'identifier des stratégies de transformation du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique.

Organisateurs du Sommet

Le Sommet fut organisé par plusieurs grandes organisations panafricaines: TrustAfrica, la Commission de l'Union africaine (CUA), le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), l'Association des Universités Africaines (AUA), et la Banque africaine de développement (BAD). Les autres partenaires étaient le gouvernement du Sénégal, qui par ailleurs fut l'hôte du sommet, et la National Research Foundation (NRF) d'Afrique du Sud. Les partenaires internationaux étaient la Carnegie Corporation de New York (CCNY), la Fondation MasterCard, et la Banque mondiale.

Structure et participants

Le Sommet a été hautement interactif, permettant ainsi l'échange d'expériences et de points de vue entre les participants au cours de sessions plénières et parallèles déroulées pendant trois jours consécutifs. Plus de 500 personnes choisies parmi les parties prenantes ci-dessous, y ont participé :

1. Gouvernements, dont plusieurs présidents, premiers ministres, ministres de l'Education, de la Science et de la Technologie, du Commerce et des Finance.
1. Universitaires et administrateurs d'établissements d'enseignement supérieur
2. Syndicats académiques et non-académiques
3. Associations d'étudiants comme
4. Employeurs et chefs d'entreprise des secteurs public et privé
5. Donateurs - fondations, organismes bilatéraux et multilatéraux
6. Familles et citoyens

Le présent Projet de Déclaration est le produit de plusieurs années de discussions sur les politiques nationales d'enseignement supérieur, de documents de recherche réalisés sur demande, d'interactions et de consultations sur le thème d'une Afrique prospère et pacifique.

Objectifs du Sommet

Le Sommet a pour principal objectif de créer une plate-forme continentale multi-parties prenantes pour identifier des stratégies de transformation du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique. Entre autres objectifs le Sommet cherche à :

1. construire un vaste réseau pour la transformation et l'investissement dans

- l'enseignement supérieur en Afrique ;
2. créer une vision commune pour l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique.
 3. exploiter et mettre en évidence les meilleures pratiques et initiatives mises en œuvre dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique.
 4. développer des complémentarités dans le cadre des efforts et interventions menés dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique;
 5. encourager, partager et soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur en Afrique.
 6. créer une mouvance pour l'enseignement supérieur en Afrique dans le cadre d'efforts continentaux d'intégration; et
 7. assurer la coordination des différentes initiatives prises à la fois par les acteurs africains et les organisations internationales de développement, en vue d'un repositionnement du secteur.

Considérant que

L'université africaine moderne par excellence a été créée pour atteindre le triple objectif historique et humaniste du nationalisme africain, à savoir la décolonisation, le développement et la démocratie.

Le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique a connu un essor rapide depuis l'indépendance, un essor facilité par la croissance démographique et la demande et l'expansion croissantes des économies africaines, les besoins en main-d'œuvre qualifiée, et l'établissement d'un secteur de l'enseignement supérieur privé. Malgré cette croissance, ce secteur est confronté à de sérieux défis qui se manifestent dans la mauvaise qualité et l'insuffisance des infrastructures, le caractère archaïque des méthodes pédagogiques, les faibles niveaux de financement, de productivité des chercheurs, et de compétitivité sur le plan international.

Le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique se caractérise par une diversification et une différenciation progressives, même si dans de nombreux pays, ses différentes composantes ne forment pas un système intégré. Ce secteur comprend aujourd'hui des institutions publiques et privées, des institutions sans but lucratif et à but lucratif, et des institutions d'enseignement général et spécialisé. Au cours des années 1990, le nombre d'établissements privés a dépassé celui des institutions publiques, même si ces derniers accueillent une part plus importante des effectifs.

La quasi-totalité des 2 000 établissements d'enseignement supérieur du continent africain présentent des divergences du point de vue de leurs missions, visions, valeurs, modes d'accès, systèmes d'inscription et normes d'équité, systèmes de gestion, normes de gouvernance et de redevabilité, et modèles de financement et de budgétisation. Ils présentent également des divergences du point de vue de la qualité des pédagogies d'enseignement et d'apprentissage, de la qualité des infrastructures, des niveaux de formation du personnel académique et de productivité en matière de recherche, et des formes de collaborations et de partenariats nationaux, régionaux et

internationaux. Ils présentent enfin des divergences dans la nature de leurs relations avec l'Etat, les pratiques liées à l'autonomie institutionnelle et la liberté universitaire, les liens avec la société et l'industrie, et la capacité de produire des diplômés dont l'économie du continent a besoin.

Vision

Nous affirmons, à l'unanimité, qu'il est essentiel de:

- développer un secteur de l'enseignement supérieur de grande qualité, étendu, dynamique, diversifié, différencié, innovant, autonome et socialement responsable qui sera une force motrice pour la réalisation de la vision énoncée par l'Union africaine dans l'Agenda 2063 de soutenir « un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains ».
- produire le capital humain nécessaire pour un développement inclusif et durable du continent, la citoyenneté démocratique, et le repositionnement de l'Afrique comme acteur majeur sur la scène internationale.

Principes :

Nous acceptons d'être guidés par les principes suivants:

1. Délivrer une éducation de grande qualité se voulant panafricaine et compétitive sur le plan international
2. Promouvoir une culture de recherche et d'innovation de classe mondiale
3. Fournir des ressources adéquates
4. Promouvoir l'accès, l'équité et la redevabilité
5. Promouvoir l'autonomie institutionnelle et la liberté académique
6. Rechercher l'excellence opérationnelle dans la gestion institutionnelle
7. Poursuivre les engagements des communautés universitaires africaines dans la définition des politiques d'enseignement supérieur
8. Renforcer les liens avec la société, l'économie, et le patronat
9. Etablir des liens de collaboration interinstitutionnelle
10. Poursuivre des initiatives d'internationalisation mutuellement bénéfiques

Domaines d'intervention prioritaires

1

1. Nous préconisons un engagement ambitieux des diverses parties prenantes pour élargir le secteur de l'éducation, y compris en:

PLAN D'ACTION

- 1.1 atteignant un taux d'inscription de 50% dans les établissements d'enseignement supérieur grâce à des investissements concomitants de l'Etat, du secteur privé et de la société en général, dans le personnel universitaire, les infrastructures et les installations. Ce taux devrait être la moyenne mondiale d'ici 2063. Actuellement, le taux moyen mondial d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur est de 32%. En Afrique subsaharienne il se situe à environ 8% et à 26% dans les pays arabes (y compris ceux situés hors du continent).
- 1.2 cherchant à atteindre, d'ici la prochaine décennie, la parité entre les sexes dans les effectifs des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans l'enseignement postuniversitaire dans les domaines de la science, de l'ingénierie et de la technologie et parmi le personnel universitaire et les administrateurs supérieurs. Au niveau international la parité entre les sexes dans les inscriptions au supérieur a été réalisée en 2005 et aujourd'hui les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Pour l'Afrique subsaharienne le taux de scolarisation des femmes en 2012 était de 37,7%, contre 39,1% en 1999. Dans les pays arabes, il était de 50,3% en 2012, contre 39,1% en 1999.
- 1.3 atteindre un taux 100% de diplômes terminaux pour les professeurs d'université d'ici 2063, dont 54% au moins sont des femmes
- 1.4 chercher à développer des systèmes d'enseignement supérieur accueillant des apprenants plus âgés désirant poursuivre des études supérieures et permettant un apprentissage de qualité tout au long de la vie.
- 1.5 Identifier et développer 200 universités qui constitueraient un pôle d'excellence tant pour ce qui concerne les connaissances acquises, la citoyenneté et la pertinence par rapport aux besoins clés de développement de l'Afrique d'ici 2063. Chaque pays africain devra

créer un pôle d'excellence pour chaque 3 millions de personnes. En 2063 chaque pays africain devra avoir un pôle d'enseignement supérieur capable de créer des éléments clés de développement ayant des liens avec le secteur de l'édition, le marketing, les TIC et les différents aspects de l'entreprise.

2. Promouvoir la diversification, la différenciation, et l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur aux niveaux national, institutionnel et continental/régional par les pays africains afin d'en permettre la consolidation et de garantir la qualité de l'offre éducative par rapport à des repères d'excellence convenus aux niveaux local, régional et international.

2.1 Les actions stratégiques suivantes doivent être adoptées au niveau national, si ce n'est déjà le cas:

2.1.1 Adopter un cadre juridique et une loi sur l'enseignement supérieur régissant le fonctionnement général des systèmes d'enseignement supérieur nationaux en termes de structure, de gouvernance, de programmes d'études, de diplômes types et de hiérarchie ainsi que la diversification et la différenciation au niveau des pays.

2.1.2 Elaborer des critères de classification des institutions intégrant les universités de recherche, les universités polyvalentes, les collèges universitaires ainsi que les instituts de formation professionnelle ayant un lien avec l'industrie pour développer des compétences requises dans le marché de l'emploi comme les écoles polytechniques et les collèges communautaires.

2.1.3 Créer des agences nationales de qualité ainsi que des agences d'accréditation, notamment des Conseils nationaux ou Commissions nationales de l'enseignement supérieur investis du pouvoir de sanctionner des institutions pour non-respect des normes, renforcer la capacité institutionnelle et organisationnelle des diverses institutions d'enseignement supérieur, développer des critères clairement définis permettant de passer d'un type à l'autre, et limiter « l'enlisement » et la « dérive académique ».

2.2 Au niveau institutionnel, les commissions ou conseils de gouvernance doivent s'assurer que leurs membres comprennent la mission assignée à leur établissement d'enseignement supérieur. Les conseils doivent donc veiller à ce que leurs institutions:

2.2.1 tout en répondant aux questions liées à la demande et à l'accès, s'assurent que la base académique, c'est-à-dire les principales missions dévolues aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur est solide, et ne perdent pas de vue les exigences du marché du travail dans la conception de leurs programmes.

2.2.2 restent fidèles à la mission qu'elles se sont assignée, limitent les risques de s'écarter de celle-ci et évitent la duplication inutile des programmes qu'elles proposent. De cette façon, les tentations consistant à « émuler » ou à copier d'autres institutions, ce qui les rendrait semblables, devraient être minimisées ou éliminées

2.2.3 Développer des créneaux pour elles-mêmes en établissant des programmes spéciaux pertinents pour les besoins nationaux ainsi que les besoins et intérêts des étudiants.

2.2.4 Les établissements d'enseignement supérieur doivent adopter des pédagogies axées davantage sur la participation, la créativité, l'inventivité, la citoyenneté innovante et les nouvelles technologies d'enseignement et d'apprentissage.

2.3 Aux niveaux continental et sous régional, l'Union africaine et les organisations sous régionales devraient afficher un intérêt similaire pour la différenciation et la diversification du système d'enseignement supérieur du continent car cela permettrait de développer un système continental à même d'améliorer la mobilité des étudiants et également de fournir une base de comparaison entre les institutions d'enseignement supérieur en Afrique. En particulier:

2.3.1 L'UA et les organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et la SADC devraient envisager de proposer les lignes directrices d'une classification harmonisée des établissements d'enseignement supérieur. Ceci devrait améliorer la mobilité des étudiants entre des établissements « équivalents » et serait en phase avec les efforts déployés actuellement en vue d'harmoniser les pouvoirs et de mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité à l'échelle continentale et sous régionale.

2.3.2 Au cours des dernières années, des efforts ont été menés à l'échelle du continent pour appuyer l'enseignement supérieur dans les domaines de la formation des diplômés et de l'assurance qualité. L'Union africaine (UA), par exemple, a piloté la création de l'Université panafricaine et de ses centres d'excellence dans les sous-régions du continent. Le processus de création de centres d'excellence devrait contribuer au renforcement des universités de recherche et pourrait, si possible, être élargi à la création d'universités de

recherche.

2.3.3 Un organisme continental doit être chargé de raffiner et de systématiser les définitions des données universitaires, les recueillir, assurer leur suivi et les mesurer par rapport à tous les aspects clés du secteur de l'enseignement supérieur. Ceci permettra de faire des comparaisons significatives aux niveaux interinstitutionnel, régional et international portant sur les mécanismes de classement et la comparaison d'institutions similaires en tenant compte de circonstances propres au continent qui pourraient stimuler la concurrence pour l'excellence institutionnelle.

2.3.4 La Commission de l'Union africaine et l'UNESCO devraient continuer à travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat pour défendre la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Arusha révisée (ou de la nouvelle Convention d'Addis-Abeba) pour la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires au sein Etats africains.

2.3.5 Les gouvernements africains doivent faciliter la mobilité des étudiants et des universitaires en minimisant les exigences en matière de délivrance de visas ou en facilitant la délivrance de ceux-ci.
secteur privé.

3. Accroître l'investissement dans l'enseignement supérieur pour faciliter le développement, promouvoir la stabilité, améliorer l'accès et l'équité, former, recruter et retenir un personnel universitaire d'excellent niveau et poursuivre la recherche et la délivrance d'un enseignement de grande qualité. Des investissements appropriés sont nécessaires aux niveaux institutionnel, national, régional, et international.

3.1 Actions requises au niveau national :

3.1.1 Engagement politique: Des efforts soutenus dirigés par les gouvernements et toutes les parties prenantes clés de l'enseignement supérieur doivent être entrepris pour placer l'enseignement supérieur au cœur de l'agenda du développement.

L'établissement d'une telle priorité est une condition préalable pour garantir son financement.

3.1.2 Apporter un financement adéquat : L'élargissement et la délivrance d'un enseignement supérieur de qualité nécessiteront des niveaux de financement public proportionnellement plus élevés, durables et prévisibles.

3.1.3 Politiques fiscales: Les gouvernements africains, en collaboration avec les conseils nationaux et les établissements d'enseignement supérieur et d'autres parties prenantes, doivent élaborer des politiques fiscales et des mécanismes créatifs de financement de l'enseignement supérieur. Ces mesures pourraient comprendre des incitations fiscales spéciales pour les groupes privés et les organismes de bienfaisance investissant dans l'enseignement supérieur comme c'est le cas en Amérique du Nord.

3.1.4 Partage des coûts: Des systèmes efficaces de partage des coûts, y compris des régimes d'octroi de prêts ne

compromettant pas l'accès et l'équité, doivent être mis en place. Ceci nécessite un niveau de financement adéquat, une planification et une consultation à grande échelle, un contrôle réglementaire et des révisions régulières.

3.1.5 Il est essentiel de conférer aux institutions d'enseignement supérieur une autonomie opérationnelle afin de faire des praticiens de l'enseignement supérieur en Afrique les pivots de l'effort de revitalisation de leur secteur.

3.2 Actions requises au niveau institutionnel

3.2.1 Diversification des modes de délivrance de l'enseignement: En plus d'élargir le secteur de l'enseignement supérieur grâce à la création de nouvelles institutions privées et publiques et à la mise à niveau des institutions existantes, il est nécessaire de mettre en place un système d'enseignement supérieur à distance et en ligne de grande qualité.

3.2.2 Création de fonds fiduciaires, de fonds dotations et de fondations: Les institutions d'enseignement supérieur doivent s'efforcer de créer des fonds fiduciaires, des fonds de dotation et/ou des fondations destinées à élargir leur base de ressources par la collecte de fonds auprès d'anciens étudiants, de fondations nationales et étrangères, et de donateurs privés.

3.2.3 Création d'incitations pour le

personnel académique: Si les institutions doivent être autorisées à garder les ressources qu'elles génèrent à travers différentes activités et initiatives, les universitaires doivent recevoir une part équitable des ressources qu'ils génèrent pour leurs institutions afin de favoriser une plus grande participation et des formes plus significatives de collecte de fonds de la part des universitaires.

3.2.4 Divisions commerciales :
Quelques universités africaines ont mis en place de solides divisions commerciales desquelles elles tirent des ressources considérables. La mise en place et la gestion d'entreprises dans les institutions universitaires nécessite une planification méticuleuse, une large consultation, et une forte autonomie.

3.2.5 Externalisation: Redéploiement des ressources dépensées de façon excessive et disproportionnée pour bénéficier de services de soutien non-universitaires en les externalisant de façon à ce qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur la qualité de l'expérience des étudiants et du personnel.

3.2.6 Amélioration de la gestion des ressources: Le développement de modèles efficaces de gestion des ressources et de budgétisation est aussi important que l'augmentation et la mobilisation de nouvelles ressources. Une gestion efficace des ressources ne consiste pas simplement à réduire les coûts.

Elle consiste également à assurer la gestion de la redondance, le contrôle des déchets, et la réaffectation stratégique des ressources existantes pour permettre l'évolution des priorités et contextes institutionnels. Les institutions d'enseignement supérieur doivent s'efforcer d'attirer, de retenir et de former des gestionnaires de budget efficaces et de suivre des processus de budgétisation transparents pour permettre une compréhension commune des défis au niveau institutionnel et générer des solutions de production durables.

3.3 Actions requises aux niveaux régional et international

3.3.1 Les communautés régionales de développement et leurs institutions financières ainsi que les institutions et entreprises privées doivent être mobilisées pour consentir des investissements considérables dans l'enseignement supérieur. Un Fonds africain de recherche pour l'enseignement supérieur doté d'un capital initial de 5 milliards de dollars doit être mis en place pour soutenir la recherche collaborative d'universitaires appartenant aux institutions africaines.

3.3.2 Le soutien des donateurs a joué un rôle majeur dans le financement de l'enseignement supérieur en Afrique et doit continuer à être cultivé. Les gouvernements et institutions d'enseignement supérieur doivent encourager une plus grande harmonisation de l'appui des bailleurs de fonds,

4

4. Les institutions africaines d'enseignement supérieur doivent s'engager dans la recherche de l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et l'activité savante, le service public et la proposition de solutions aux problèmes et opportunités de développement qui se présentent aux peuples africains à travers le continent. Des mesures clés doivent être prises par toutes les parties prenantes et à tous les niveaux pour garantir la qualité, la pertinence et l'excellence.

limiter le développement de la dépendance, et l'influence induite des bailleurs de fonds dans le développement institutionnel et la gouvernance.

3.3.3 Déploiement des multinationales et des entreprises: De plus en plus de pays africains attirent un large éventail de sociétés multinationales et d'entreprises. Les institutions universitaires doivent encourager ces organisations à prendre au sérieux leur responsabilité sociale. En outre, il est important de souligner les avantages dont peuvent bénéficier ces organisations en contribuant à produire des compétences de haut niveau au sein des institutions universitaires.

4.1 Actions requises au niveau institutionnel:

4.1.1 Développer des systèmes solides, transparents et équitables d'évaluation pour mesurer les résultats de l'apprentissage des étudiants et la performance du personnel universitaire, des administrateurs et des autres membres du personnel en vue d'une amélioration continue.

4.1.2 Etablir des partenariats avec des universités publiques et privées exemplaires en vue de partager les bonnes pratiques de délivrance d'une éducation de qualité.

4.1.3 Améliorer la qualité de l'enseignement en employant un personnel universitaire titulaire de diplômes terminaux

et en faisant bénéficier à chaque instructeur d'ateliers de formation et de développement professionnel touchant aux pratiques les plus efficaces d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'utilisation efficace de nouvelles technologies d'information et d'enseignement. .

4.1.4 Améliorer la qualité et la quantité de la recherche en augmentant le financement, fournissant des installations et infrastructures de recherche adéquates et modernes, et en récompensant l'excellence dans la recherche.

4.1.5 Améliorer le service public et l'engagement en encourageant et en récompensant l'activité savante engagée et la traduction des résultats de la recherche et de l'activité savante pour les décideurs, les organisations de la société civile, et autres.

4.1.6 Promouvoir l'enseignement, l'apprentissage, et l'activité savante transdisciplinaires, ainsi que l'intégration innovante de disciplines relatives aux sciences sociales et humaines, aux sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) et domaines professionnels afin de produire des étudiants dépositaires d'une éducation libérale, d'une bonne culture scientifique, professionnellement bien préparés, et capables de comprendre et d'affronter les défis complexes et interdépendants de l'Afrique.

4.1.7 D'ici 2063, les pays africains doivent prendre l'initiative en utilisant la technologie pour faire avancer l'éducation

4.2 Actions devant être menées par les organismes nationaux d'assurance qualité

4.2.1 Collaborer avec d'autres organismes nationaux d'assurance qualité d'Afrique et d'ailleurs en établissant des partenariats et en développant des protocoles d'entente pour le renforcement des capacités et le partage des ressources.

4.2.2 S'assurer d'une utilisation efficace des TIC dans les processus d'assurance qualité et d'accréditation. Des technologies telles que la vidéoconférence peuvent être utilisées pour communiquer des résultats ou organiser des réunions, économisant ainsi du temps et des ressources financières.

4.2.3 Mobiliser les membres de la diaspora africaine spécialisés dans les domaines de l'assurance qualité et de l'accréditation afin qu'ils puissent insuffler l'expérience qu'ils ont acquise à l'étranger dans la pratique locale et aider à mettre en place des normes minimales en matière de développement de programmes et de recherche.

4.2.4 Etablir un ensemble minimal de normes pour les dispensateurs de formations en ligne et l'accréditation des cours en ligne. Les agences africaines d'assurance qualité peuvent adopter des pratiques appliquées avec succès dans

d'autres régions comme
l'Amérique du Nord.

4.3 Actions devant être menées par les gouvernements nationaux

4.3.1 Le Sommet déclare qu'au cours
des 5 prochaines années, tous
les pays africains devront
procéder à un examen du
secteur de l'éducation reliant
les différents systèmes comme
la vitrine
technologie-éducation (VTE) et
l'enseignement primaire et
secondaire en termes de
qualité et de pertinence

4.3.2 Etablir un cadre national de
qualification (CFQ) testé et
auto-certifié, développé par les
autorités publiques
compétentes, en collaboration
avec un large éventail de
parties prenantes.

4.3.3 Améliorer l'investissement dans
les universités, notamment en
fournissant des ressources
financières adéquates pour
améliorer l'enseignement,
l'apprentissage, la recherche,
et les conditions de travail du
personnel.

4.3.4 Obtenir l'appui des partenaires
au développement pour
renforcer l'AQ à travers des
activités de renforcement des
capacités et en faisant avancer
l'agenda de la qualité au sein
des institutions universitaires.

4.3.5 Améliorer la qualité de
l'éducation de base et
secondaire afin d'améliorer
l'entrée dans les universités.

4.3.6 Se focaliser de façon judicieuse
sur les classements nationaux,
régionaux et internationaux afin

de fournir une base pour la transparence et améliorer la qualité dans les universités.

4.3.7 Renforcer la participation des femmes au processus d'assurance qualité et d'accréditation. Permettre une plus grande visibilité de la participation des femmes en tant que membres de comités d'agrément et du personnel des agences nationales d'AQ, responsables d'institutions d'enseignement supérieur et d'agences nationales d'AQ.

4.4 Actions devant être menées par les organismes régionaux

4.4.1 Elaborer un cadre régional de qualifications (CRQ) pour faciliter les processus d'accumulation de crédits et de reconnaissance des diplômes au-delà des frontières.

4.4.2 Renforcer les centres d'excellence afin d'améliorer les capacités de recherche et bénéficier des résultats scientifiques réalisés à travers le monde. L'Université panafricaine (UPA) illustre ce genre d'effort.

4.4.3 Encourager la collaboration régionale afin de faciliter le soutien au renforcement des capacités des universités les moins développées dans des domaines tels que l'examen par les pairs à des fins d'accréditation.

4.5 Actions devant être menées par les organismes continentaux

4.5.1 Partager les bonnes pratiques en matière de recherche, par

exemple à travers l'enseignement supérieur en Afrique et l'espace de recherche proposé par l'ADEA et l'UA.

4.5.2 Renforcer AfriQAN grâce à la fourniture par les pays africains de ressources financières suffisantes.

4.5.3 Accélérer la ratification et la signature de la Convention d'Arusha dans tous les Etats membres de l'UA pour compléter les efforts nationaux et régionaux de création de systèmes efficaces d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des certifications.

4.5.4 La Commission de l'Union africaine conduira l'élaboration d'un Cadre panafricain d'assurance-qualité et d'accréditation en collaboration avec les parties prenantes régionales et continentales en vue de mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif de l'UA de créer une agence Continental d'accréditation.

4.5.5 Créer un Cadre de qualifications continental (CQC) après avoir consulté un large éventail de parties prenantes. Le CQC doit être piloté par un organisme continental engagé dans la promotion de l'enseignement supérieur tel que l'AUA.

4.5.6 Développer un réseau unifié de qualifications telles que le cursus Licence-Master-Doctorat (LMD) mis en œuvre dans les pays francophones.

4.5.7 Développer un Système africain de transfert et d'accumulation de crédits (ACTS).

4.5.8 Regrouper les institutions peu performantes du continent en pôles centraux pour une plus grande efficacité dans la production du savoir et l'innovation.

4.6 Actions devant être menées par les partenaires au développement

4.6.1 Appuyer le transfert de l'assistance technique sur l'expérience en matière d'assurance qualité venant d'autres régions du monde vers les universités africaines et les agences nationales d'assurance qualité.

4.6.2 Faciliter les partenariats entre les universités africaines et des universités hautement performantes à travers le monde.

4.6.3 Fournir un financement ciblé, par exemple pour améliorer la qualité ou appuyer les organismes d'enseignement supérieur sous-régionaux et nationaux en vue de renforcer leurs efforts en matière d'assurance qualité.

5. S'engager à renforcer les capacités dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation

Les gouvernements africains et les communautés économiques régionales doivent élaborer des politiques visionnaires et délibérées désignant certaines universités comme des institutions de recherche conduisant le secteur de l'enseignement supérieur vers l'atteinte d'objectifs nationaux de développement et qui sont considérées comme des atouts nationaux et continentaux dotés d'une totale autonomie opérationnelle et administrative. Ces universités de recherche produiront les connaissances et la main-d'œuvre dont les institutions du continent - gouvernance, commerce, défense, agriculture, santé, finance et énergie - ont besoin pour réussir. Parmi les autres mesures devant être prises figurent la mise en place d'un financement permettant d'entreprendre des recherches essentielles et le fait d'exiger que l'ensemble du personnel enseignant soit titulaire d'un diplôme terminal (doctorat ou équivalent).

D'ici 2063, les pays d'Afrique doivent chercher à dépasser les moyennes mondiales en termes de niveaux de dépenses intérieures brutes en recherche et développement (DIRD). La part de l'Afrique dans les dépenses intérieures brutes mondiales sur la recherche et le développement (DIRD) n'était

5.1 Les gouvernements et universités africains doivent vigoureusement promouvoir l'appropriation, la responsabilité et la durabilité dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation à travers le continent en mettant en œuvre des stratégies et des politiques adoptées à tous les niveaux. Ceci comprend l'élaboration et le renforcement de la recherche au niveau national et des politiques de STI, le renforcement des mécanismes de suivi et évaluation, l'adaptation des recherches compatibles aux normes internationales et des indicateurs de STI, en impliquant les chercheurs et les scientifiques dans le dialogue politique, en renforçant les infrastructures de recherche et en protégeant la propriété intellectuelle.

5.2 Le taux d'inscription au doctorat est actuellement de 0,7% en Afrique. Le continent doit élaborer une stratégie visant à atteindre des niveaux moyens pour les économies émergentes d'ici 15 ans, et à devenir, d'ici 2063, un pôle mondial de productivité scientifique dont le nombre de jeunes titulaires de doctorat et de publications est proportionnel à la part qu'elle occupe dans la population mondiale. Cette part devrait s'élever à 40%.

5.3 Il est impératif de promouvoir la recherche intracontinentale et intercontinentale ainsi que les partenariats et collaborations en STI.

5.3.1 Mettre en place un Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation (CARSI) qui incarnerait une multiplicité de rôles et serait investi du mandat d'examiner, de coordonner et de renforcer la collaboration entre les diverses initiatives de recherche et de formation en matière de STI, en vue d'élaborer une stratégie

que de 0,9% en 2009, et les DIRD s'élevaient à un taux insignifiant de 0,4% du PIB du continent, tandis que la part des chercheurs, des publications et brevets triadiques du continent était respectivement de 2,1%, 2,0% et 0,1%.

continentale plus collective, plus complémentaire et plus cohérente.

5.3.2 Renforcer les communautés universitaires scientifiques disciplinaires et interdisciplinaires, comme les académies africaines de sciences, l'Association des universités africaines, le Réseau des Universités des Sciences et Technologies des pays d'Afrique (RUSTA) et d'autres organisations semblables, afin de mieux jouer le rôle de groupes de réflexion scientifiques et d'organes directeurs académiques fournissant des conseils et services d'évaluation sur des questions découlant d'initiatives et d'activités scientifiques et technologiques nationales et régionales.

5.3.3 L'Afrique est le seul continent habitable sans instrumentation scientifique multidisciplinaire majeure telle que la source de lumière synchrotron, tandis que des milliers de scientifiques africains se rendent dans des pays étrangers pour utiliser leurs installations.

5.4 Augmenter le financement pour la recherche et la STI: Les niveaux de financement de la RD dans de nombreux pays africains restent très faibles et doivent être considérablement augmentés pour que l'Afrique puisse développer de solides capacités de recherche et de STI et éviter le piège d'être en permanence à la traîne par rapport au reste du monde.

5.4.1 Les pays africains doivent augmenter, à 1% et d'ici cinq ans, leurs niveaux de dépenses brutes pour la recherche et le

développement, avant d'atteindre progressivement et systématiquement un minimum de 5% d'ici 2063.

5.4.2 Mettre en place un Conseil africain pour l'entreprise et l'enseignement supérieur (ABHEC), composé de grandes fondations d'entrepreneurs et de philanthropes et de cadres de l'enseignement supérieur engagés à établir des relations de collaboration en vue de développer les capacités de recherche en STI de l'Afrique, et à promouvoir des solutions aux défis de l'enseignement supérieur et de la main-d'œuvre en Afrique.

5.4.3 Mettre en place un Conseil national ou continental de partenariat dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour aider les gouvernements et institutions africains à utiliser la diplomatie scientifique pour canaliser les flux internationaux de développement afin de renforcer les efforts de recherche et d'éducation en Afrique. S'il est impératif que les gouvernements africains fournissent le financement nécessaire pour l'appropriation de leurs initiatives en matière de STI, l'Afrique continue de profiter de la bonne volonté des bailleurs à travers à travers l'aide substantielle au développement dont elle bénéficie et qui fournit unilatéralement des solutions finales pour relever les défis qui découlent pour la plupart d'un manque de compétences avancées en IST et infrastructures ou qui persistent pour ces raisons, comme le SIDA, l'éner-

6

6. Poursuivre le développement national à travers les entreprises, l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des diplômés: Malgré l'expansion rapide des effectifs de l'enseignement supérieur, il existe de graves préoccupations quant à la capacité des universités africaines à produire les types de diplômés pouvant porter le continent vers l'avant.

gie, Ebola, etc. Cette situation porte atteinte effectivement aux efforts de l'Afrique visant à développer ses compétences en matière de recherche et de formation dans des domaines pertinents pour répondre aux mêmes questions, en n'étant pas alignés ou en détournant l'attention vers la fourniture de solutions finales. Un conseil africain doté de pouvoirs nécessaires examinera de manière proactive les programmes existants et futurs de partenariat international et de financement et travaillera avec les gouvernements et les institutions africaines pour aligner les fonds entrants en vue d'aider l'Afrique à assumer ses compétences en STI et à résoudre leurs propres problèmes.

6.1 Les employeurs sont souvent préoccupés par le fait que de nombreux diplômés d'institutions africaines d'enseignement supérieur n'ont pas les connaissances et les compétences attendues en milieu professionnel. Le décalage entre les deux se reflète clairement dans le phénomène croissant du chômage des diplômés dans de nombreux pays.

6.2 Les principales interventions comprennent la réforme des programmes et l'établissement de partenariats avec l'industrie, l'offre de stages, l'apprentissage pour initier les étudiants au monde professionnel et permettre d'élargir l'expérience d'apprentissage des étudiants. D'autres mécanismes d'engagement comprennent les centres scientifiques, les centres d'innovation, les centres de recherche, les incubateurs, et les départements de recherche dans le

7. Edification de la nation et citoyenneté démocratique: Comme énoncé dans les sections pertinentes de la Charte africaine sur les droits de l'homme de 1981 et dans l'Agenda 2063 de l'UA, le continent africain cherche à approfondir la culture de la bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit.

6.3 La qualité de l'enseignement doit être

améliorée en encourageant les approches pédagogiques axées sur des enquêtes et l'apprentissage autonome, l'introduction précoce des étudiants à la recherche, et l'utilisation de la technologie ; et en équilibrant la croissance des effectifs par rapport aux capacités institutionnelles existantes.

7.1 Les établissements d'enseignement supérieur doivent promouvoir et renforcer ces valeurs en utilisant leurs connaissances et compétences pour promouvoir le développement national, la liberté humaine et la citoyenneté démocratique au sein de leurs institutions ainsi qu'à l'extérieur.

7.2 Les gouvernements africains et les organismes régionaux devraient se tourner vers leurs établissements d'enseignement supérieur pour trouver des solutions à des questions clés liées à la transformation sociale (grâce à l'engagement, l'analyse/élaboration de politiques et l'engagement des parties prenantes) et à des questions de mobilité sociale par l'accès à l'enseignement supérieur, construire une société entrepreneuriale et contribuer à la construction d'une économie du savoir.

8. Mobiliser la diaspora: Elaborer un programme dénommé 10/10 parrainant, chaque année, 1.000 chercheurs de la diaspora africaine toutes disciplines confondues, pendant 10 ans, dans des universités et collèges africains à des fins de collaboration en matière de recherche, d'élaboration de programmes et d'enseignement et mentorat d'étudiants diplômés.

8.1 Actions devant être menées par les gouvernements

8.1.1 Souscrire à une approche participative de la planification et du développement avec les autorités universitaires, les chercheurs du continent, et les universitaires de la diaspora afin de s'appuyer sur des modèles existants et développer de nouvelles structures de collaboration.

8.1.2 Rechercher l'expertise des gouvernements et des institutions qui ont géré avec succès la mobilisation de la diaspora pour identifier des modèles d'adaptation.

8.1.3 Encourager activement la participation de la diaspora universitaire africaine aux débats politiques continentaux et nationaux en élaborant des espaces formalisés et diversifiés pour l'engagement de l'ensemble de la diaspora africaine.

8.1.4 Développer une série de programmes d'action stratégiques axés sur un engagement plus important avec des réseaux internationaux et des organisations supranationales dans le mesure où ces institutions recherchent des voies et moyens pour l'engagement de la diaspora dans le renforcement de l'enseignement supérieur en Afrique.

8.1.5 Collaborer avec l'Association des universités africaines, l'UA, le CODESRIA, et d'autres organisations multilatérales compétentes afin d'intensifier l'effort conti-

mental de création et d'élargissement de partenariats pour la recherche avec des universités et des organisations à l'intérieur de l'Afrique et ailleurs.

8.1.6 Investir dans l'infrastructure technologique pour faciliter l'apprentissage à distance et les collaborations entre les institutions africaine et les institutions desservies par la diaspora académique africaine.

8.1.7 Promouvoir des politiques permettant aux universitaires de la diaspora de venir sur le continent à des fins de collaboration et de recherche avec les institutions et universitaires africains.

8.1.8 Promouvoir des relations entre les missions diplomatiques et les systèmes d'enseignement supérieur dans les pays d'accueil comme moyen de soutenir et de promouvoir un engagement formalisé de la diaspora.

8.1.9 Assouplir les restrictions à l'importation sur les matériaux de recherche et les fournitures pour faciliter la collaboration entre les chercheurs et leurs réseaux.

8.2 Actions devant être menées par les institutions d'enseignement supérieur:

8.2.1 Formaliser des relations mutuellement bénéfiques entre les institutions présentes sur le continent et celles servies par la diaspora universitaire africaine en se fondant sur la notion d'appropriation collaborative des processus, sur des bourses d'études et sur l'élaboration de programmes d'enseignement.

8.2.2 Apporter un appui institutionnel

accru pour les échanges professeurs-étudiants grâce à des partenariats stratégiques institutionnels et organisationnels, des bourses, des allocations de voyage, le développement de subventions de collaboration, l'allègement de la charge de travail des professeurs, et le partage des coûts.

- 8.2.3 Reconnaître et rechercher des opportunités de multiples modèles d'engagement de la diaspora qui ne privilégient pas le modèle atlantique et reconnaître l'expérience et l'importance de la diaspora africaine hors de ce modèle et de ces régions.
- 8.2.4 Elaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques de recherche universitaire pour les professeurs, lesquels plans améliorent et profitent à la fois à la diaspora et aux communautés universitaires continentales et reconnaissent l'importance des classements universitaires internationaux.
- 8.2.5 Veiller à ce que les politiques encouragent une visibilité maximale des bourses locales et bourses de collaboration entre la diaspora et les universitaires du continent.
- 8.2.6 Investir dans l'infrastructure technologique pour faciliter l'apprentissage à distance et la collaboration entre les institutions universitaires.
- 8.2.7 Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation pour évaluer l'impact à court et à long terme des partenariats entre les universités africaines et la diaspora universitaire africaine.



TRUSTAFRICA

Lot 87, Sacré Cœur 3 □ Pyrotechnie x VDN □ BP 45435 Dakar-Fann □ Sénégal
T +221 33 869 46 86 F +221 33 824 15 67 E info@trustafrica.org W www.trustafrica.org



REPUBLIC OF SENEGAL
UNIVERSITY OF SENEGAL
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Association for the
Development
of Education
in Africa

